COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7

Nevers, le 21 mai 2024

QUARTIER COLBERT, QUARTIER DE LA GARE ET RUE DES CHAMPS FERRAND : MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION À VENIR.

Toujours dans une volonté d'apaiser, de fluidifier la circulation et de garantir la sécurité des usagers, la municipalité de Nevers modifie les conditions de circulation et de stationnement sur 3 secteurs bien précis à compter du mois de juillet. Pour ce faire, des travaux sont prévus à partir de la mi-juin.

Modifications des conditions de circulation et de stationnement quartier Colbert

Située à proximité de la Maison des spécialistes et du Carré Colbert, **la rue du Dr Roche** passera en sens unique intégral, de la rue Charles-Roy direction rue du Clos des Granges ou **rue Simone Veil**. Cette dernière sera mise en sens unique, en direction de l'avenue Colbert, avec la **création de 12 places de stationnement** supplémentaires sur le côté gauche.

Modification du stationnement (avenue Général-de-Gaulle) et application de la zone de rencontre devant la gare.

Mis à gauche depuis le mois de janvier, le stationnement sur le tronçon allant du croisement avec la rue de Pruneveaux jusqu'au passage piéton face à l'entrée du marché Carnot (haut de l'avenue du Général-de-Gaulle) sera définitivement maintenu sur ce côté. Cette disposition permet une réelle réduction des excès de vitesse et une plus grande sécurité des usagers.

Dans le but d'améliorer la circulation des cyclistes et leur visibilité auprès des autres usagers, une bande cyclable sera créée dans le courant du mois de juin sur une partie de la rue Charleville-Mézières, dans le sens allant de la sortie de la gare routière à l'intersection avec l'avenue du Général-de-Gaulle. Elle sera matérialisée sur le sol en vert, tout comme les 3



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

traversées cyclables que compte ce tronçon, soit une au niveau de l'intersection avec la rue Claude-Tillier et 2 au niveau du bas de l'avenue du Général-de-Gaulle.

Enfin, en parallèle de ces travaux de signalisation, les feux devant la gare seront définitivement supprimés afin de redonner à ce carrefour sa vocation première et stratégique de zone de rencontre. Pour rappel, dans une zone de rencontre, la vitesse des véhicules de tout type est limitée à 20 km / h et la priorité absolue est donnée aux piétons et aux cycles, autorisés à circuler sur la chaussée.

Ces travaux préfigurent ceux à venir dans l'avenue du Général-de-Gaulle. Des études préalables seront d'ailleurs engagées dès l'année prochaine.

Passage en sens unique et réorganisation du stationnement rue des Champs Ferrand (quartier Maupas-Victor Hugo)

Rue des Champs Ferrand, la circulation sera mise en sens unique dans le sens allant de la rue Faidherbe vers la rue André-Thuillier. 26 places de stationnement seront également créées en quinconce. Elles se matérialiseront en 24 places « classiques » et une aire de livraison partagée (réservée aux arrêts des véhicules effectuant des activités de livraison tous les jours entre 6 h et 11 h du matin, sauf les dimanches et jours fériés) qui se transformera en 2 places accessibles pour tout véhicule, à partir de 11 h jusqu'à 6 h du matin le lendemain.

Cette décision fait suite au souhait émis par une majorité d'habitants du quartier interrogés lors d'une concertation effectuée en amont du projet. Elle répond également à la volonté de diminuer la vitesse et d'éviter les stationnements gênants.

Nous rappelons que tous ces changements de conditions de circulation et de stationnement ont pour objectif d'améliorer la sécurité de tous les usagers : automobilistes, piétons et cycles. Afin de s'adapter aux nouvelles règles de circulation, merci de bien vouloir rester vigilants, de respecter les panneaux de signalisation et de ralentir dans les zones à risque.

<u>Infos pratiques</u>: Début juin : mise en place de grands panneaux d'information sur les 3 secteurs concernés | mi-juin à fin juin : début des travaux | fin juin – début juillet : application des nouvelles règles de circulation et de stationnement.

Informations actualisées sur notre blog travaux : https://travaux.nevers.fr/



Direction de la communication – redaction@agglo-nevers.fr